



USINE DE TRIAGE LACHENAIE LTÉE

Terrebonne, le 31 janvier 2008

Par courriel

Madame Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Chargements refusés chez BFI Usine de Triage Lachenaie

Madame,

Lorsqu'un chargement est refusé chez BFI Usine de triage Lachenaie, les opérateurs doivent procéder au rechargement du camion. Il est maintenant rare que des chargements soient refusés, il s'agit principalement de carcasses d'animaux trouvés sur les abords des routes. Nous ne prenons plus les carcasses d'animaux.

Il arrive que des pneus se retrouvent dans les chargements, avec le programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage le nombre de pneu a été réduit considérablement. Cependant, lorsque les opérateurs constatent que le chargement contient un ou deux pneus, ces derniers sont récupérés et entreposés temporairement. Nous faisons ensuite appel à un transporteur accrédité par RECYC-QUÉBEC pour effectuer gratuitement la récupération des pneus hors d'usage de véhicule routier ou autres. Nous avons joint avec cette description la liste des bons de récupération des pneus hors d'usage. Pour fin de comparaison, nous faisons appel à ce service au deux (2) ans environ.

Jean-Marc Viau, ing.
Directeur

p.j. Liste des bons de récupération.